

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

APPEL À PROJETS PRIC 2023

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	6
Annexe : Liste projets Compétences 2023	7
PROJET DE DÉLIBÉRATION	9
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	12
Annexe 1 : Fiches projets AAP PRIC 2023	13
Annexe 2 : Avenant convention Ecole Ducasse	32
Annexe 3 : Fiche projet Ecole Ducasse	35
Annexe 4 : Avenant convention PRIC Pôle emploi 2023	38

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet :

- D'affecter une autorisation d'engagement permettant de financer 7 projets « Compétences+ » sur le volet expérimental du plan régional d'investissement dans les compétences 2023 ainsi que l'appui à l'instruction.
- De modifier le montant du reversement autorisé à l'association Ligue des Jeunes Talents pour le projet « Formation diplôme de cuisine » du Centre de Formation d'Alain Ducasse (CP 2023-102).
- De modifier la convention PRIC passée avec Pôle emploi, votée lors du Conseil régional du 30 mars 2023 (CR 2023-003).

2. Contexte

2.1 L'appel à projets PRIC 2023 (délibération cadre CR 2019-011 du 20 mars 2019)

Le Pacte régional pour l'investissement dans les compétences et la convention annuelle Etat-Région adoptée par délibération n° CR 2023-003 du 30 mars 2023 prévoient le soutien d'actions innovantes dans le domaine de la formation professionnelle. C'est dans ce cadre que la Région soutient les projets Compétence+.

La sélection des projets se fait en 2 temps :

- Un 1^{er} temps pour apprécier l'intérêt du projet au regard de l'objectif d'innovation de l'offre de formation ;
- Un 2^{ème} temps pour s'assurer de la conformité du dossier de candidature déposé.

37 porteurs de projet ont déposé une note d'intérêt avant le 3 mars pour présenter l'économie générale de leur projet selon l'une des deux orientations suivantes :

- Répondre aux besoins de compétences insatisfaits en raison d'une inadaptation de l'offre ;
- Favoriser la sécurisation des parcours et l'innovation dans les modalités de formation notamment via les technologies numériques.

A l'issue de la 1^{ère} phase, la Région et l'Etat ont sélectionné conjointement 21 projets reconnus comme d'intérêt. Une prestation de contrôle a permis de vérifier la conformité du projet en termes financiers et par rapport au cadre d'intervention des aides d'Etat. Un comité de sélection réunissant la Région et l'Etat s'est réuni le 31 mai 2023 pour sélectionner les porteurs de projet.

La liste des projets 2023 est en annexe au rapport.

Il est proposé une affectation au titre du PRIC s'élevant à 2,4M€ pour financer les 7 projets sélectionnés.

Répartition des crédits de paiement

Fonctionnement	CP 2023	CP 2024	Total AE
Imputation : 932 - 252 – 125002 - 400	1 209 954,15€	1 209 954,15€	2 419 908,30€

C'est également dans le cadre de l'appel à projets PRIC 2023 qu'est proposée une affectation (dossier IRIS n° D2300551) au titre du PRIC à hauteur de **44 061,96€** en faveur du cabinet Grant Thornton pour son analyse de la solidité financière des organismes candidats et de leurs projets, et de leur conformité aux règles d'aides d'Etat.

2.2 Le reversement autorisé à l'association Ligue des Jeunes Talents pour le projet « Formation diplôme de cuisine » du Centre de Formation d'Alain Ducasse (délibération CP 2023-102 du 29 mars 2023)

Le montant du reversement autorisé s'élève désormais à 10 000 (dix mille) euros, corrigeant ainsi le précédent montant autorisé de 20 000 (vingt mille) euros, indiqué par erreur.

2.3 La convention PRIC - Pôle emploi (délibération n° CR 2023-003 du 30 mars 2023)

Dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences, la Région a signé avec Pôle emploi une convention de délégation des montants du PRIC 2023 à l'opérateur à hauteur de 37,2M€.

Cette convention doit être modifiée afin d'augmenter le nombre job datings sportifs, organisés dans le cadre national des opérations « Stade vers l'emploi » avec l'Etat et Paris 2024 ainsi que le budget afférent.

Ce montant passe de 400 000€ à 610 000€ maximum.

L'enveloppe globale déléguée à Pôle emploi est abondée en conséquence et passe ainsi de 37,2M€ à 37,41M€.

Le présent rapport propose d'affecter un montant de **210 000 €** d'autorisation d'engagement au titre du PRIC dans le budget 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

Annexe : Liste projets Compétences 2023

Programme "Compétences +" du PRIC

Lauréats de l'appel à projets 2023

	Porteur du projet	Intitulé du projet	Nbre prévu de stagiaires	Montant total du projet	Montant base subventionnable	Montant proposé de la subvention	Taux de l'intervention
1	CREATIVE HANDICAP	La formation C.I.A.R.A. (Création, Intelligence Artificielle, Réalité Augmentée)	30	557 700,00 €	557 700,00 €	200 000,00 €	35,86%
2	GENERATION PLUS	Vert ton emploi	120	348 000,00 €	348 000,00 €	243 600,00 €	70,00%
3	INCO.ORG	Formation aux compétences de la transition écologique	24	200 000,00 €	200 000,00 €	140 000,00 €	70,00%
4	ASSOCIATION INSERTIA	Inser toit	30	199 590,00 €	199 590,00 €	128 750,00 €	64,51%
5	LA GRANDE CLASSE	2 parcours en main	120	718 069,00 €	718 069,00 €	502 648,30 €	70,00%
6	FORMA LEAN	Une formation, un emploi	110	641 300,00 €	641 300,00 €	448 910,00 €	70,00%
7	IMPALA	Les Geeks du bâtiment	168	1 102 000,00 €	1 102 000,00 €	756 000,00 €	68,60%
			602	3 766 659,00 €	3 766 659,00 €	2 419 908,30 €	64,25%

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 5 JUILLET 2023

APPEL À PROJETS PRIC 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatible avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité ;

VU le nouveau régime exempté SA.58981 adopté sur la base du règlement UE 2020/972 du 2 juillet 2020, modifiant le RGEC n°651/2014 relatif à l'aide à la formation – formation générale pour la période 2014-2023 ;

VU le code du travail notamment la sixième partie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU la délibération n° CR 27-14 du 25 septembre 2014 portant approbation de la charte commune du service public francilien de l'orientation ;

VU la délibération n° CR 89-14 du 21 novembre 2014 relative à la décentralisation de la formation professionnelle ;

VU la délibération n° CR 48-15 du 10 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de la décentralisation et des partenariats pour l'emploi et la formation professionnelle ;

VU la délibération n° CR 149-16 du 7 juillet 2016 portant engagement régional pour l'emploi et la formation professionnelle ;

VU la délibération n° CR 2017-101 du 19 mai 2017 modifiée relative aux actions en faveur du développement économique et de la montée en gamme des qualifications ;

VU la délibération n° CP 2018-135 du 16 mars 2018 relative à la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences : approbation de la convention et mobilisation du programme d'acquisition des savoirs de base ;

VU la délibération n° CR 2019-011 du 20 mars 2019 portant approbation du pacte régional d'investissement dans les compétences ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative à la révision du règlement

budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-102 du 29 mars 2023 relative au soutien du projet du centre de formation d'Alain Ducasse ;

VU la délibération n° CP 2023-107 du 29 mars 2023 portant adoption de la convention entre la Région et l'Agence de services et de paiement (ASP) – Année 2023 ;

VU la délibération n° CR 2023-003 du 30 mars 2023 portant approbation du pacte régional d'investissement dans les compétences 2023 et la convention cadre région Île-de-France – Pôle emploi 2020/2023 ;

VU la délibération n° CP 2023-179 du 1^{er} juin 2023 relatives aux diverses mesures pour l'information et l'emploi ;

VU le budget de la région Île-de-France pour l'année 2023 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission de la jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2023-262 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Affectation d'une autorisation d'engagement au titre du dispositif Compétences+ du PRIC 2023

Décide de participer au titre du programme « Compétences + » du PRIC 2023, au financement des projets détaillés dans les fiches projets en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de 7 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **2 419 908,30€**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature des conventions conformes à la convention-type « Compétences + » approuvée par la délibération n° CP 2023-102, modifiée par les dispositions de la délibération CR 2022-078 du 12 décembre 2022 et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **2 419 908,30€** disponibles sur le chapitre 932 « Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 252 « Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi », programme HP 252-002 « Formations complémentaires et innovantes », Action 12500201 « Formations complémentaires et innovantes », du budget régional 2023.

Article 2 : Affectation d'une autorisation d'engagement au titre de la prestation d'appui-conseil du cabinet Grant Thornton

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **44 061,96€** au titre du PRIC disponible sur le chapitre 932 « Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage », code fonctionnel 201 « services communs », programme HP 201-001 « Mesures transversales », Action 12000102 « Evaluations, études et promotions », du budget régional 2023 (D2300551).

Article 3 : Avenant à la convention avec le Centre de Formation d'Alain Ducasse pour le projet « Formation diplôme de cuisine »

Approuve le projet d'avenant en annexe 2 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer. En conséquence, adopte la fiche projet modifiée en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Avenant à la convention PRIC Pôle emploi

Approuve le projet d'avenant à la convention PRIC entre la région Île-de-France et Pôle emploi en annexe 4 à la présente délibération, et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **210 000 €** disponibles sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 253 « Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi », programme HP 253-003 « Formation qualifiantes et métiers », Action 12500303 « Pacte Pôle emploi » du budget régional 2023.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Fiches projets AAP PRIC 2023

DOSSIER N° EX074560 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - CREATIVE HANDICAP - La formation C.I.A.R.A

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	557 700,00 € TTC	35,86 %	200 000,00 €
		Montant total de la subvention	200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CREATIVE HANDICAP

Adresse administrative : 27 RUE SADI CARNOT
92000 NANTERRE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FRANCK SPENGLER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 septembre 2023 - 27 juin 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La formation professionnelle CIARA a pour but de favoriser l'inclusion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap et en situation de décrochage scolaire, par le biais de la création numérique. Ce projet, innovant et expérimental, nous a conforté dans l'idée que les nouvelles technologies sont des outils d'apprentissages incroyablement riches et adaptés à des personnes éloignées des scolarités dites normales.

CIARA est aujourd'hui, la première formation professionnelle, gratuite et sur 2 ans, à destination des jeunes en situation de handicap et décrocheurs scolaires sur les métiers de la création numérique : jeux vidéo, serious game, animation 2D/3D, design graphique, réalité augmentée et réalité virtuelle.

Du fait de notre expérience de terrain en matière d'inclusion, nous savons qu'il est important de respecter différents paramètres pour un apprentissage optimal des connaissances et une montée en compétences :

1) l'accessibilité des supports pédagogiques en pas à pas et adaptés à toutes les capacités d'apprentissage (FALC, Tutos, PDF accessibles, ...)

2) l'accompagnement des élèves par des encadrants leur enseignant les règles de vie en communauté et dans un cadre professionnel

3) le respect des rythmes des apprentissages afin de prendre en compte les rythmes de compréhension de chacun, mieux ancrer les compétences et évaluer les apprenants tout au long du cursus. Cette durée étalée dans le temps, nous permet aussi de prévoir, entre les temps de cours, des stages en entreprises d'une durée adaptée, évolutive et accompagné selon l'apprenant

4) une pédagogie active enseignée par des professionnels du design et du jeux vidéo pratiquant le « learning by doing » sur des projets concrets en partenariat avec des entreprises et studios de jeux vidéo (Cyanide, Serious Factory, Axa, Sandbox, Vivendi,...).

Les classes doivent rester à taille humaine (30 jeunes par an sur 2 ans). Nous privilégions donc l'essaimage de petites entités sur différents territoires de l'Ile de France pour pouvoir faire face à la forte demande de nos publics (plus de 80 candidats par an pour 30 places).

Public(s) visé(s) : Les publics ciblés par la formation CIARA sont demandeurs d'emploi infra 4, des jeunes et adultes, femmes et hommes, en situation de handicap (avec une RQTH) quel que soit leur handicap, dont les TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme).

Les publics ont de 17 à 35 ans, de niveau majoritairement infra-bac (niveau 4) ou demandeurs d'emploi, ou issus des Quartiers Politique de la Ville. 2/3 de jeunes en situation de handicap et 1/3 de jeunes décrocheurs scolaires. Ils doivent savoir lire et écrire, ainsi que maîtriser l'outil ordinateur de base.

L'objectif de notre formation est d'accueillir, certes des personnes en situation de handicap, mais aussi d'assurer une mixité des profils, en sollicitant aussi des jeunes en situation de décrochage scolaire, dans l'inactivité, n'ayant pour la majorité pas trouvé leur place dans le système classique ou le milieu ordinaire.

Nombre de bénéficiaires : 30

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80%

Partenaires :

La mobilisation des partenaires est le MOTEUR de ce programme. Créative Handicap travaille en maillage et s'entoure d'acteurs clés et incontournables dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, pour optimiser la réussite et l'impact positif du projet :

- Cabinet ESPAS IDDEES : cabinet de psychologie pour l'accompagnement des personnes avec des troubles de la sphère autistique.

- Les Missions Handicap d'Asnières et de Nanterre : les responsables des missions handicap apportent leur expertise pour le repérage du public cible.

- La MDPH du 92 : Pour l'orientation de jeunes en situation de handicap

- La Région Ile de France et COMMUNAUTE 360 : pour le référencement de la formation CIARA.

- Pôle Emploi / Cap Emploi Sameth / Emploi accompagné : partenaires professionnels de terrain insertion/emploi pour le suivi et l'inclusion dans les entreprises accueillantes.

- Emploi Autisme Asperger : Association spécialisée dans l'accompagnement et l'inclusion socio-professionnelle des personnes porteuses de troubles du spectre autistique.

- UNAPEI : pour le diagnostic et le repérage du public cible.

- Les PCPE 92 (Pôle de compétence et de prestations externalisées) qui nous orientent des jeunes en situation de handicap sans solution.

- ALEFPA (Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) et les SAJE (Service d'Accueil de Jour Éducatifs) : qui nous orientent des jeunes décrocheurs scolaires.

- RECTORATS D'ACADÉMIES : Les chargés de mission insertion professionnelle et handicap nous orientent des jeunes en situation de handicap.

Nous avons en outre établi des partenariats avec différentes entreprises pour que les jeunes travaillent

sur des projets réels : l'entreprise Showheel, la Fondation Lucie Care et les Editions Voir de près, Serious Factory pour la formation de concepteur de serious game, Création d'un Serious game sur l'éducation sexuelle : "Sous les D.R.A.P.S, création de casual games expérimentés sur la plateforme TWITCH, partenariat RH avec le Groupe Vivendi, le studio Cyanide, Synakene, réalisation de campagne de pub en motion design avec AXA, conception de formation digitale et accessible avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique."

Localisation géographique :

 NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	74 560,00	13,37%
Information/recrutement du public	27 000,00	4,84%
Formation du public	183 680,00	32,94%
Accompagnement/suivi du public	102 856,00	18,44%
Coûts support/transversaux	169 604,00	30,41%
Total	557 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	200 000,00	35,86%
Autofinancement	136 700,00	24,51%
Fonds privés	185 000,00	33,17%
Fonds collectivités territoriales	36 000,00	6,46%
Total	557 700,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074572 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - GENERATION PLUS TON EMPLOI - VERT ton emploi

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	348 000,00 € HT	70,00 %	243 600,00 €
		Montant total de la subvention	243 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENERATION PLUS TON EMPLOI

Adresse administrative : 198 AVENUE DE FRANCE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FATENE BEN-HAMZA, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2023 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet VERT ton emploi propose une solution globale "clé en main" associant une diversité d'expertises (identification publics/métiers, mobilisation, formation, accompagnement socioprofessionnel/mentorat et emploi) et d'écosystèmes (public, privé) et ayant pour objectifs multiples et précis de :

- identifier les métiers porteurs accessibles à des personnes éloignées de l'emploi ainsi que les compétences techniques et comportementales essentielles pour être opérationnels dès la prise de poste,
- permettre à une personne déconnectée des circuits traditionnels de formation et d'insertion professionnelle, d'avoir accès à une formation (gratuite, courte et à temps plein) en lien direct avec les besoins des entreprises dans le secteur de la mobilité douce et de la rénovation énergétique,
- permettre à ces personnes de s'insérer dans l'emploi tout en prenant en compte les freins qu'elles subissent (difficultés de mobilité, autocensure et faiblesse de leur réseau professionnel) grâce au mentorat pendant la formation et jusqu'à 6 mois après pour s'assurer d'une insertion durable,
- permettre aux entreprises de satisfaire leurs besoins de recrutements sur des métiers en tension,
- faciliter la coopération des acteurs publics (Etat, collectivités, Pôle Emploi, OPCO), privés (entreprises et associations), susceptibles de soutenir des publics peu qualifiés dans leur chemin vers l'emploi.

Public(s) visé(s) :

Le projet VERT ton emploi a pour objectif de poursuivre les efforts de la région pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'insérer sur le marché du travail. Le projet VERT ton emploi

vise majoritairement les personnes peu ou pas qualifiées (de niveau infra-bac) demandeurs d'emploi et majeurs, notamment les NEETs (sans études, sans emploi ni formation), issus des QPV, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA.

Les bénéficiaires accompagnés sont ainsi caractérisés par :

1) une situation de privation d'emploi

2) des difficultés à identifier les offres d'emploi et à mobiliser les dispositifs d'accompagnement dans leur parcours d'emploi.

3) un niveau de diplôme inférieur (90%) ou équivalent au baccalauréat (10%)

4) un ensemble de freins directs et périphériques (mobilité, santé) à l'emploi ayant pour conséquence des difficultés financières et personnelles variées.

Nombre de bénéficiaires : 120

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80% en emploi

Partenaires :

1. Diagnostic des besoins des publics et des entreprises : Lime, La Solive

2. Repérer, identifier, aller vers les publics éloignés de l'emploi : VoisinMalin, Reddot Growth et acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi et Missions locales)

3. Sensibiliser aux opportunités existantes dans des secteurs en tension : Wilbi

4. Former sur les compétences techniques et comportementales : Lime, La Solive

5. Accompagner socioprofessionnellement : Activ'Action

6. Insérer dans l'emploi : Lime, La Solive

Localisation géographique :

🇫🇷 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	56 320,00	16,18%
Information/recrutement du public	104 623,20	30,06%
Formation du public	91 520,00	26,30%
Accompagnement/suivi du public	67 376,80	19,36%
Coûts support/transversaux	28 160,00	8,09%
Total	348 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	243 600,00	70,00%
Fondation Macquarie	104 400,00	30,00%
Total	348 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
 SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074581 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - FORMA LEAN - Une formation, un emploi

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	641 300,00 € TTC	70,00 %	448 910,00 €
	Montant total de la subvention		448 910,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FORMA LEAN

Adresse administrative : 45 RUE JEAN JAURES
78190 TRAPPES

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur PATRICK SERVAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Notre projet vise à aider 110 personnes qui ne sont ni employées ni titulaires du baccalauréat à trouver un emploi après avoir suivi une formation certifiante pour le titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles. Nous proposons un accompagnement personnalisé avant et après la formation pour garantir une meilleure réussite de l'insertion professionnelle. Notre formation sera innovante grâce à une pédagogie immersive, ainsi qu'à des ateliers portant sur la citoyenneté, la digitalisation et les premiers soins. La durée de la formation en centre sera de 530 heures, suivie de 175 heures en entreprise.

La première phase de cet accompagnement consistera en l'intervention de plusieurs acteurs sociaux tels qu'une assistante sociale, un psychologue du travail et un infirmier. Nous renforcerons également la maîtrise de la langue française (test de niveau B1) afin de préparer les bénéficiaires aux prérequis et aux obligations des parcours choisis. En complément, les participants suivront des formations en Sauveteur Secouriste au Travail, en confiance en soi, en gestes et posture, en acculturation numérique et participeront à un atelier sur la citoyenneté. Une préparation à l'emploi est également prévue, incluant des ateliers sur le CV, l'entretien d'embauche et des sessions de job dating. Un suivi sera assuré durant la période d'essai, pour une durée totale de 75 heures.

Le parcours de formation pour l'obtention du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles comprendra des mises en situation concrètes et immersives, tout en prenant en compte le référentiel et les compétences numériques et citoyennes. La durée de la formation et de l'accompagnement dans le centre sera de 455 heures, suivie d'une période de stage de 175 heures chez des partenaires cherchant à

recruter. Nous assurerons également un suivi lors de la période d'essai, ainsi qu'un accompagnement à distance pendant six mois.

Public(s) visé(s) : Demandeurs d'emploi Infra 4, NEET, Bénéficiaires de la protection internationale, Personnes en situation de handicap, Bénéficiaires du RSA, Parents isolés, Habitants des QPV, ZRR et ZRE.

Nombre de bénéficiaires : 110

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80%

Partenaires : Temmacare, Fédération Diversité Proximité Mutualiste, Croix-rouge, Dirig up, RITA, studio Zarganelli.

Partie recrutement de nos bénéficiaires : Domytis, Almaviva.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	38 500,00	6,00%
Information/recrutement du public	97 000,00	15,13%
Formation du public	261 800,00	40,82%
Accompagnement/suivi du public	200 000,00	31,19%
Coûts support/transversaux	44 000,00	6,86%
Total	641 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	448 910,00	70,00%
Autofinancement	74 890,00	11,68%
Fonds privés	117 500,00	18,32%
Total	641 300,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074582 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - IMPALA AVENIR DEVELOPPEMENT - Les Geeks du Bâtiment

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	1 102 000,00 € TTC	68,60 %	756 000,00 €
	Montant total de la subvention		756 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMPALA AVENIR DEVELOPPEMENT
Adresse administrative : 7 RUE MONCEAU
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Florian DU BOYS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Les cursus de formation existants sont aujourd'hui trop longs et parfois peu adaptés en contenu aux besoins des entreprises mais également des demandeurs d'emploi. Pour bon nombre de ces derniers ou des personnes dites éloignées de l'emploi et de la formation, celles-ci ne sont pas prêtes à se former sur une longue durée (plus de 6 mois). Concernant les professionnels, un grand nombre n'attendent pas forcément de diplômes ou de formations longues spécifiques mais souhaitent des personnes formées à la culture et aux gestes métiers. Dans certains secteurs, les salariés doivent seulement posséder les habilitations ou certifications en lien avec les métiers (électricité, climatisation...) pour s'assurer une place dans la filière. Cet élément assure non seulement les compétences requises pour le poste, mais représente un moyen pour commencer à comprendre les bases du métier. Le projet des « Geeks du Bâtiment » a pour ambition de construire un parcours de formation court et adapté aux problématiques et besoins des territoires.

Le projet « Les Geeks du Bâtiment » vient répondre aux problématiques et carences dites des publics éloignés ou needs. L'objectif du projet est de mettre en action ou synergie l'ensemble des acteurs locaux sociaux et professionnels qui ne se côtoient que peu sur le terrain. Les Geeks du Bâtiment souhaitent lever les appréhensions à recruter ces profils côté entreprises et lutter contre les a priori des publics visés qui très souvent ne connaissent pas ou peu les métiers et la filière.

La formation proposée est orientée Agent de maintenance polyvalent du bâtiment et permet ainsi aux apprenants de monter en compétences en enveloppe intérieure (plaquiste, peintre, tapissier), électricité et plomberie.

La formation proposée, dans le cadre du PRIC, repose sur un parcours de 470 heures réparties de la façon suivante :

- 70 heures de remise à niveau et de validation du projet professionnel
- 295 heures de formation sur plateau technique en immersion
- 105 heures de stage en entreprise

Public(s) visé(s) : Tout public peu ou pas diplômé, public issu des QPV, public bénéficiant des minima sociaux ou étant accompagné par des structures adaptées à leurs problématiques migratoires, sociales, financières, de santé...

Nombre de bénéficiaires : 168

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 70%

Partenaires : CFP Grand Paris Sud / Hub de la Réussite / FFB 78-91-95 / Fondation Saint-Gobain / Fondation Vinci / Bailleurs sociaux et collectivités

Le projet est réalisé conformément à l'accord de consortium établi entre le bénéficiaire et les autres membres du consortium. A ce titre, le bénéficiaire est autorisé à reverser une partie de la subvention au partenaire « Hub de la réussite » pour un montant de 270.000€ maximum et au partenaire « CFP Grand Paris Sud » pour un montant de 270 000€ maximum, au titre des dépenses éligibles payées dans le cadre de l'action. Le bénéficiaire informe ces partenaires que l'aide est attribuée sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023.

Localisation géographique :

- YVELINES
- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	47 250,00	4,29%
Information/recrutement du public	53 271,00	4,83%
Formation du public	787 500,00	71,46%
Accompagnement/suivi du public	131 870,00	11,97%
Coûts support/transversaux	82 109,00	7,45%
Total	1 102 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	756 000,00	68,60%
Autofinancement	116 000,00	10,53%
Fonds privés	230 000,00	20,87%
Total	1 102 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074586 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - INCO.ORG - Formation innovante à la rénovation énergétique des bâtiments

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	200 000,00 € TTC	70,00 %	140 000,00 €
	Montant total de la subvention		140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INCO ORG

Adresse administrative : 3 BD SAINT MARTIN
75003 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur NICOLAS HAZARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2023 - 31 décembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Construction et déploiement de deux sessions de formation innovantes aux métiers de la rénovation énergétique des bâtiments.

Ce déploiement permettra de déposer un dossier au RNCP

Public(s) visé(s) : Public du PRIC, avec un accent particulier sur les femmes

Nombre de bénéficiaires : 24

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80%

Partenaires :

Croix-rouge insertion, énergie solidaires, GreenAffair, Alecoe, SolarSoundSystem, Atelier21 (Pôle Emploi, Mission locale, Ecole de la seconde Chance, Sport dans la ville, Est Ensemble, Maison des Canaux, Les Déterminés, Article 1, ADIE, CRIJ, Cap emploi, ENACTUS, Passeport Avenir, Simplon, La MIEL, les apprentis d'Auteuil.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER/Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	28 000,00	14,00%
Information/recrutement du public	39 000,00	19,50%
Formation du public	67 500,00	33,75%
Accompagnement/suivi du public	27 500,00	13,75%
Coûts support/transversaux	38 000,00	19,00%
Total	200 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	140 000,00	70,00%
Autofinancement	60 000,00	30,00%
Total	200 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074641 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - ASSOCIATION INSERTIA - Inser'toit

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	199 590,00 € TTC	64,51 %	128 750,00 €
		Montant total de la subvention	128 750,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION INSERTIA

Adresse administrative : 3 RUE JESSE OWENS
93210 SAINT DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MOULOUD BEZZOUH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 11 septembre 2023 - 26 avril 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Permettre l'accès à un emploi durable de publics très éloignés de l'emploi en Île de France dans le domaine de l'installation et de la maintenance de panneaux solaires photovoltaïques.

Formation prévoyant une alternance (immersion en entreprises avec un partenariat regroupant une trentaine d'entreprises qui mettent en place une promesse d'embauche avant le démarrage de la formation). L'ingénierie des compétences a permis la mise en place de formation permettant d'être formé et rapidement opérationnel (environ 45 jours). Dans le cadre des priorités nationales liées aux énergies renouvelables, le secteur souffre d'une cruelle pénurie de techniciens formés. Le parcours de formation prévoit l'ensemble des modules nécessaires aux interventions terrain (Travail en hauteur, SST, Habilitation électrique BRP, Intégration au Bâti, QualiPV 36 ou 500...)

Public(s) visé(s) : Demandeurs d'emploi de longue ou très longue durée, de premier niveau de qualification, résident en QPV avec une priorité pour la féminisation du secteur des ENR mais également aux jeunes de moins de 26 ans



Nombre de bénéficiaires : 30

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80%

Partenaires :

Réseau Masoandro composé d'une quarantaine d'entreprises prêt à recruter entre 80 et 150 techniciens formés, Groupe Data Connect avec des sociétés spécialisé dans l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, Audit énergétique et diagnostique immobilier. L'ensemble des acteurs de l'emploi et partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Missions locales ...)

Localisation géographique :

-  SEINE SAINT DENIS
-  VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	6 000,00	3,01%
Information/recrutement du public	12 000,00	6,01%
Formation du public	112 972,00	56,60%
Accompagnement/suivi du public	8 000,00	4,01%
Coûts support/transversaux	60 618,00	30,37%
Total	199 590,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	128 750,00	64,51%
Autofinancement	20 000,00	10,02%
Fonds privés	50 840,00	25,47%
Total	199 590,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

DOSSIER N° EX074824 - Appel à projets PRIC 2023 (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) - LA GRANDE CLASSE - 2 Parcours en main

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65748-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	718 069,00 € TTC	70,00 %	502 648,30 €
	Montant total de la subvention		502 648,30 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGC LA GRANDE CLASSE
 Adresse administrative : 9 RUE SAINT DENIS
 93400 SAINT OUEN SUR SEINE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur ISMAELA NIANG, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 septembre 2023 - 28 février 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Nous avons pris la décision de bâtir notre projet sur deux secteurs en tension Hôtellerie-Commerce-Restauration et Petite Enfance. Deux secteurs dont la demande ne cesse d'augmenter, tout comme les exigences des employeurs. Conscients de l'écart qui se trouve entre la demande et le public principal de plaine commune et de la Seine-Saint-Denis, nous nous engageons à viser et à accompagner les publics "laissés pour compte" et leur permettre l'obtention d'un diplôme, d'habilitations, les mener vers l'intégration socioprofessionnelle et enfin leur permettre d'être visible sur le marché du travail. En vue de l'expérience et des constatations faites sur les pratiques déjà mises en oeuvre sur le territoire et à la demande émise par la Région, nous avons fait le choix de proposer de l'innovation sur trois phases principales : le sourcing, la pédagogie et l'accompagnement.

Premièrement sur le plan du sourcing, afin de viser le public invisible et marginalisé, nous recourons à la démarche de projet "hors les murs". Pour un sourcing ciblé et diversifié, nous mobiliserons différents dispositifs tels que la collaboration avec des structures accueillant un public fragile et exclusivement féminin mais également avec des structures de reconversion professionnelle afin de sensibiliser la gente masculine au métier de la petite enfance. De plus, nous mettrons en place le parrainage entre pairs et nous organiserons des événements culturels, durant lesquels nous tiendrons des stands et des ateliers de découverte des métiers du secteur HCR et AEPE. Enfin, nous collaborons avec les experts métiers par la mise en place de la pratique du Job Dating dans notre processus de recrutement pré-formation. Deuxièmement sur le plan pédagogique, nous avons opté pour de nouveaux outils pédagogiques et

organisationnels qui n'ont pas encore été mis en œuvre sur le territoire, des modules additionnels visant à développer les compétences réellement demandées sur le terrain par des acteurs du territoire expert dans le secteur visé.

Troisièmement sur le plan de l'accompagnement, en complément du Chargé d'insertion, nous faisons appel à un psychologue qui permettra de déconstruire et désamorcer les blocages psychologiques avant le retour à l'emploi. Par ailleurs, lors de l'occupation du poste, nous mettrons en place des séances d'AFEST dont l'intérêt, à cette phase cruciale d'insertion, est le développement des compétences clés propres à la société en étroite collaboration avec les employeurs.

Public(s) visé(s) : Les jeunes NEET de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires de la formation continue de niveau infra 4, les jeunes mères mineures et majeures déscolarisées, les jeunes placés sous main de justice, les habitants des QPV, les femmes réfugiées ou issues de l'immigration et les bénéficiaires de la protection internationale.

Nombre de bénéficiaires : 120

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 80%

Partenaires : SFMAD, organisme de formation historique et majeur du territoire de Plaine Commune et de ses spécificités concernant l'accès ou le retour à l'emploi du public cible et spécialisé dans l'AEPE.

Mama Academy, organisme de formation spécialisé dans le HCR et acteur grandissant prônant l'inclusion et la valorisation de soi.

Le projet est réalisé conformément à l'accord de consortium établi entre le bénéficiaire et les autres membres du consortium. A ce titre, le bénéficiaire est autorisé à reverser une partie de la subvention au partenaire « Mama Academy » pour un montant de 16 380,00€ maximum et au partenaire « SFM AD » pour un montant de 50 000,00€ maximum, au titre des dépenses éligibles payées dans le cadre de l'action. Le bénéficiaire informe ces partenaires que l'aide est attribuée sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023.

Localisation géographique :

- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- EPINAY-SUR-SEINE
- L'ILE-SAINT-DENIS
- PIERREFITTE-SUR-SEINE
- SAINT-DENIS
- STAINS
- VILLETANEUSE
- BAGNOLET
- BOBIGNY
- BONDY
- LES LILAS
- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- ROMAINVILLE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	5 500,00	0,77%
Information/recrutement du public	13 200,00	1,84%
Formation du public	334 880,00	46,64%
Accompagnement/suivi du public	223 989,00	31,19%
Coûts support/transversaux	140 500,00	19,57%
Total	718 069,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention PRIC Île-de-France	502 648,30	70,00%
Autofinancement	190 420,70	26,52%
Fonds privés	25 000,00	3,48%
Total	718 069,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

Annexe 2 : Avenant convention Ecole Ducasse

CONVENTION N°: 23-23002646-001-PRIC

ACTION SAFIR: S23PRIC92003NR

N° IRIS : 23002646

Pacte régional d'investissement dans les compétences

Dispositif « Compétences + » 2023

AVENANT N°1

Entre

La Région Ile-de-France, située 2 rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE

Ci-après dénommée la « Région »

En vertu de la délibération n° CP 2023-262 du 5 juillet 2023.

d'une part,

Et

Le Centre de formation d'Alain Ducasse,

dont le n° SIRET et code APE sont : 529 098 048 00042 – 85.59A

dont le siège social est situé au 16,30 AVENUE DU MARECHAL JUIN 92360 MEUDON-LA-FORET

ayant pour représentant, Madame MASUREL Elise, Directrice Générale

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

d'autre part,

En vertu des délibérations n° CR 2019-11 du 20 mars 2019 et n° CP 2020-501 du 18 novembre 2020 et n° CP 2023-102 du 29 mars 2023.

Il a été convenu de ce qui suit :

Préambule

Dans le rapport CP 2023-102 voté en Commission permanente du 29 mars 2023, une subvention a été octroyée au tiers « Centre de formation d'Alain Ducasse », au titre de porteur du projet « *Formation Diplôme de cuisine* ». Dans ce cadre était autorisé un reversement à l'association « Ligue des Jeunes Talents » pour le recrutement des stagiaires d'un montant de 20 000 euros. Ce montant est corrigé et s'élève désormais à 10 000 euros sur la fiche projet modifiée et annexée au présent avenant. Le montant total de la subvention accordée reste inchangé.

Article 1 : *Modification de la fiche projet*

- Le paragraphe « Partenaires » de la section « Description » de la fiche projet est modifié et remplacé comme suit :

« Le projet est réalisé conformément à l'accord de consortium établi entre le bénéficiaire et les autres membres du consortium. A ce titre, le bénéficiaire est autorisé à reverser une partie de la subvention à ses partenaires : 10 000 euros pour l'association Ligue des Jeunes Talents. Le bénéficiaire informe les autres membres que l'aide est attribuée sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023. »

Article 2 : Adoption de la présente fiche projet modifiée et annexée à l'avenant

La Présidente de la Région Ile-de-France

**La Directrice Générale du
« Centre de formation d'Alain
Ducasse »**

Annexe 3 : Fiche projet Ecole Ducasse

DOSSIER N° 23002646 - Compétences + 2023 - Centre de Formation d'Alain DUCASSE - Formation Diplôme de cuisine

Dispositif : Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC (n° 00001169)

Délibération Cadre : CR2019-011 du 20/03/2019

Imputation budgétaire : 932-252-65742-125002-400

Action : 12500201- Formations complémentaires et innovantes

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Appel à projets COMPETENCES + dans le cadre du PACTE/PIC	296 000,00 € HT	70,00 %	207 200,00 €
		Montant total de la subvention	207 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE DE FORMATION D ALAIN DUCASSE
Adresse administrative : 16-20 AV DU MARECHAL JUIN
92360 MEUDON
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur FABIEN FRESNEL, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 13 janvier 2023 - 31 juillet 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Recrutement des stagiaires

Description :

L'Association Ligue des Jeunes Talents et le Centre de Formation d'Alain DUCASSE s'engagent à recruter les participants en respectant les prérequis.

Le centre de formation d'Alain DUCASSE s'engage à former les participants et à leur donner toutes les clés nécessaires au démarrage de leur nouvelle vie professionnelle.

DE GUSITIBUS (Ducasse Paris) s'engage à accueillir les participants en stage et à poursuivre cet objectif de formation pour les préparer au mieux à leur métier de demain.

A l'issue de la formation, une cérémonie de remise de titre organisée au Centre de formation d'Alain DUCASSE en présence de toutes les parties prenantes.

Public(s) visé(s) : en recherche d'emploi, peu ou pas qualifié et éloigné du marché de l'emploi

Nombre de bénéficiaires : 15

Taux visé de placement en emploi et/ou en formation : 100 %

Partenaires : DE GUSTIBUS et l'Association Ligue des jeunes talents.

Le projet est réalisé conformément à l'accord de consortium établi entre le bénéficiaire et les autres membres du consortium. A ce titre, le bénéficiaire est autorisé à reverser une partie de la subvention à ses partenaires : 10 000 euros pour l'association Ligue des Jeunes Talents. Le bénéficiaire informe les autres membres que l'aide est attribuée sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ingénierie de formation	8 094,00	2,73%
Information/recrutement du public	18 246,00	6,16%
Formation du public	199 032,00	67,24%
Accompagnement/suivi du public	18 679,00	6,31%
Coûts support/transversaux	51 949,00	17,55%
Total	296 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale	207 200,00	70,00%
Autofinancement	14 800,00	5,00%
Fonds privés	74 000,00	25,00%
Total	296 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.58981 Formation (ex SA.40207) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020, relatif à : aides à la formation

Annexe 4 : Avenant convention PRIC Pôle emploi 2023



**Convention financière annuelle 2023 relative à la mise en œuvre d'actions
dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour
les personnes en recherche d'emploi**

AVENANT N°1

Entre

La Région Île-de-France représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente du conseil régional, habilitée à l'effet de signer la présente par délibération de la Région en date du 30/03/2023, d'une part,

Et

Pôle Emploi Île-de-France, représenté par Madame Nadine Crinier, agissant en qualité de Directrice Régionale de Pôle Emploi,

L'Etat représenté par Monsieur Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France d'autre part,

VU le code général des Collectivités locales,
VU le code du travail et notamment les Livres I^{er} et III de la Sixième partie,
VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 "relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale",
VU le pacte régional d'investissement dans les compétences signé le 04 avril 2019 entre l'Etat, le conseil régional Île-de-France.
VU la délibération CR 2023-003 approuvant la convention entre le Région et Pôle Emploi pour la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences,

Préambule

Dans le rapport CR 2023-003 voté en Conseil régional du 30 mars 2023, une convention a été établie entre La Région et Pôle emploi, permettant la délégation d'une partie des montants accordés par l'Etat en 2023 dans le cadre du Plan régional d'investissement dans les compétences. Le montant total, initialement de 37,2M€, est modifié afin d'atteindre 37,41M€ pour assurer le financement de 27 rencontres sportives supplémentaires.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 de la convention PRIC Pôle emploi 2023 intitulé « actions déployées dans le cadre de la convention financière » est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant :

« Il est prévu que Pôle Emploi puisse réaliser des actions complémentaires à l'action régionale et contribuer à hauteur de 37,2M€ au PRIC francilien 2023, dont 200 000€ de frais de gestion. L'enveloppe financière confiée à Pôle Emploi doit permettre :

- D'acheter pour 17,2M€ (dont 200 000€ de frais de gestion) des places de formation en plus de son socle de places hors financement PIC constaté en 2017. L'enveloppe financière consacrée par Pôle Emploi à l'achat de formations correspondant à son socle est de 64,5 M€ en 2023, ce qui correspond à 28 826 places pour les demandeurs d'emploi.

Cette enveloppe de 17,2M€ comprend également un montant maximum de 400 000€ dédié à l'organisation de job datings sportifs, dans le cadre national des opérations « Stade vers l'emploi » avec l'Etat et Paris 2024. Ce montant inclut le coût de la réalisation des événements ainsi que les frais de gestion qui y sont rattachés, à hauteur de 10%.

L'enveloppe de 17,2M€ (après déduction des frais de gestion) est considérée en coûts complets. »

Est remplacé par :

« Il est prévu que Pôle Emploi puisse réaliser des actions complémentaires à l'action régionale et contribuer à hauteur de 37,41M€ au PRIC francilien 2023, dont 200 000€ de frais de gestion. L'enveloppe financière confiée à Pôle Emploi doit permettre :

- D'acheter pour 17,41M€ (dont 200 000€ de frais de gestion) des places de formation en plus de son socle de places hors financement PIC constaté en 2017. L'enveloppe financière consacrée par Pôle Emploi à l'achat de formations

correspondant à son socle est de 64,5 M€ en 2023, ce qui correspond à 28 826 places pour les demandeurs d'emploi.

Cette enveloppe de 17,41M€ comprend également un montant maximum de 610 000€ dédié à l'organisation de job datings sportifs, dans le cadre national des opérations « Stade vers l'emploi » avec l'Etat et Paris 2024. Ce montant inclut le coût de la réalisation des événements ainsi que les frais de gestion qui y sont rattachés, à hauteur de 50 000€.

L'enveloppe de 17,41M€ (après déduction des frais de gestion et des montants dédiés aux opérations de jobs datings sportifs) est considérée en coûts complets. »

Article 2 :

L'article 4 de la convention PRIC Pôle emploi 2023 intitulé « Modalités financières » est modifié comme suit :

Le paragraphe suivant :

« Le solde de la subvention sera calculé et versé sur production des justificatifs confirmant les engagements définis à l'article 3 et sur présentation du bilan définitif 2023, déposé avant le 30/09/2024. Le montant de la subvention accordée à Pôle Emploi est justifié par les dépenses supplémentaires à celles engagées pour atteindre le niveau du socle établi à 64,5 M€ et ce dans la limite du montant stipulé à l'article 2, soit 37,2 M€. Si les versements antérieurs sont supérieurs au montant définitif de la subvention et justifié, un ordre de reversement sera mis en place. »

Est remplacé par :

« Le solde de la subvention sera calculé et versé sur production des justificatifs confirmant les engagements définis à l'article 3 et sur présentation du bilan définitif 2023, déposé avant le 30/09/2024. Le montant de la subvention accordée à Pôle Emploi est justifié par les dépenses supplémentaires à celles engagées pour atteindre le niveau du socle établi à 64,5 M€ et ce dans la limite du montant stipulé à l'article 2, soit 37,41 M€. Si les versements antérieurs sont supérieurs au montant définitif de la subvention et justifié, un ordre de reversement sera mis en place. »

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

Le reste de la convention est inchangé.

Fait à Saint Ouen le

La présidente du conseil
régional
d'Île-de-France,

Valérie Péresse

Le préfet de la région Île-
de-France,

Marc Guillaume

La directrice régionale
Pôle Emploi d'Île-de-
France,

Nadine CRINIER